

8383/23

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2022/2023

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 02 mai 2023

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 02 mai 2023

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

DÉCISION DU CONSEIL portant nomination de membres et de suppléants du conseil d'administration de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail pour la France, la Croatie, la Pologne et la Slovénie

E 17733



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 28 avril 2023
(OR. en)

8383/23

SOC 245
EMPL 171
SAN 189

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet:	DÉCISION DU CONSEIL portant nomination de membres et de suppléants du conseil d'administration de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail pour la France, la Croatie, la Pologne et la Slovénie
--------	---

DÉCISION DU CONSEIL

du ...

**portant nomination de membres et de suppléants du conseil d'administration
de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail
pour la France, la Croatie, la Pologne et la Slovénie**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) 2019/126 du Parlement européen et du Conseil du 16 janvier 2019 instituant l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) et abrogeant le règlement (CE) n° 2062/94 du Conseil¹, et notamment son article 4,

vu les listes de candidats présentées au Conseil par les gouvernements des États membres, les organisations de travailleurs et les organisations d'employeurs,

vu les listes des membres titulaires et des membres suppléants du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail,

¹ JO L 30 du 31.1.2019, p. 58.

considérant ce qui suit:

- (1) En vertu de sa décision du 28 mars 2023¹, le Conseil a nommé des membres et des suppléants du conseil d'administration de l'EU-OSHA pour la période allant du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2027.
- (2) L'organisation de travailleurs CES et l'organisation d'employeurs Business Europe ont présenté de nouvelles propositions pour plusieurs sièges à pourvoir pour la France, la Croatie, la Pologne et la Slovénie,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

¹ Décision du Conseil du 28 mars 2023 portant nomination de membres et de suppléants du conseil d'administration de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) (JO C 116 du 31.3.2023, p. 19).

Article premier

Sont nommés membres et suppléants du conseil d'administration de l'EU-OSHA pour la période se terminant le 31 mars 2027:

II. REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS DE TRAVAILLEURS

État membre	Membres	Suppléants
France		M ^{me} Edwina LAMOUREUX
Croatie	M ^{me} Ivana ŠEPAK-ROBIĆ	M ^{me} Katarina RUMORA
Slovénie	M ^{me} Lučka BÖHM	M ^{me} Martina VUK

III. REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS D'EMPLOYEURS

État membre	Membres	Suppléants
Pologne	M. Rafał HRYNYK	M ^{me} Edyta DEFAŃSKA-CZUJKO

Article 2

Le Conseil procédera ultérieurement à la nomination des membres et des suppléants non encore désignés.

Article 3

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le

Par le Conseil

Le président/La présidente
